

FICHE 8

Avis du CREFOP sur

La carte régionale des formations professionnelles initiales

Prévu à l'article R.6123-3-2 du code du travail

Objet de la carte

Chaque année, la carte des formations professionnelles initiales procède au classement par ordre de priorité des ouvertures et fermetures de sections de formation professionnelle initiale, en fonction des moyens disponibles, au terme d'une négociation entre les Autorités académiques et la Région (qui elle-même se concerta avec les branches professionnelles, les organisations syndicales professionnelles des employeurs et des salariés concernés et les chambres consulaires régionales, notamment les chambres des métiers et de l'artisanat en raison de leur mission spécifique en matière d'apprentissage).

Le pilotage de la carte, année après année, doit permettre de faire évoluer l'offre de formation, en lien avec les souhaits d'orientation exprimés et besoins en compétences du territoire. Elle doit permettre d'assurer la complémentarité des trois voies de formation, sous statut scolaire, en apprentissage et en formation professionnelle continue.

Cette carte est mise en œuvre par la Région et par l'Etat dans l'exercice de leurs compétences respectives. Elle est communiquée aux services participant au service public de l'orientation afin d'informer ces professionnels et le grand public.

Éléments de diagnostic à éclairer et points de vigilance

Les besoins économiques des territoires et la cohérence avec les objectifs du CPRDFOP

- chaque année, la prévision ayant permis d'arrêter le programme prévisionnel des investissements et des engagements d'ouvertures et fermetures des formations professionnelles initiales, dans le cadre du CPRDFOP, doit être actualisée pour permettre à la carte annuelle des formations professionnelles initiales d'évoluer en fonction de la cible convenue et de la réalité des besoins constatés.
- En outre, il peut être opportun, chaque année, de faire un Focus sur les besoins émergents, rares, ou en mutation technologiques pour vérifier la pertinence des cibles du CPRDFOP, voire le cas échéant, les faire évoluer.

La carte actuelle, scolaire et apprentissage

- Analyse de l'offre de formation, toute voie confondue (scolaire, apprentissage, contrat de pro et FPC du SPRFP) : évolution de l'offre sur le territoire et repérage des formations et établissements en difficultés
- Analyse des demandes d'orientation non satisfaites
- Flux dans les différentes voies/formations (taux de remplissage)
- Passerelles effectivement mobilisées
- **La version grand public pour le SPRO** : même si l'article L. 214-13-1 du code de l'éducation nationale ne le prévoit pas, il apparaît opportun que le travail de cartographie intègre la carte des formations professionnelles initiales du supérieur (recensées dans la carte du supérieur) pour permettre d'afficher l'offre -3/+3 professionnelle initiale du territoire ainsi que la carte des formations du sanitaire et social.

Bilan des investissements engagés et programmés :

- Les financements engagés
- Les projets en cours, dont éventuels arbitrages entre optimisation des plateaux techniques et logique de proximité de la formation / équilibre territorial dans l'organisation de l'offre de formation, et les moyens de l'établissement porteur (RH, équipements, locaux,...)